

# POUVOIR

JE SOUSSIGNE : ..... LICENCE N° .....

PRESIDENT DE L'ASSOCIATION : .....

NUMERO D'AFFILIATION : .....

DONNE POUVOIR A M. .... LICENCE N° .....

DE L'ASSOCIATION : .....

POUR ETRE REPRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA LIGUE REGIONALE DU LYONNAIS DE BASKETBALL LE **SAMEDI 27 JUNI 2015**.

SIGNATURE DU PRESIDENT

CACHET DE L'ASSOCIATION  
(OBLIGATOIRE)

NOMBRE DE LICENCIES AU 31 MARS 2015 : .....

NOMBRE DE VOIX A L'ASSEMBLEE GENERALE : .....

## ATTENTION

CE POUVOIR DEVRA ETRE OBLIGATOIREMENT REMIS  
LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
POUR ETRE VALABLE IL DOIT ETRE SIGNE  
ET PORTER LE CACHET DE L'ASSOCIATION

POUR LES CLUBS EVOLUANT EN **CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL SEULEMENT**

NOUS INSISTONS SUR LE FAIT QUE VOTRE ASSOCIATION PEUT ETRE REPRESENTEE, A  
DEFAUT DE SON PRESIDENT, PAR UN MEMBRE MAJEUR LICENCIE AU CLUB DUMENT  
MANDATE PAR LE PRESIDENT.

VOUS AVEZ EGALEMENT TOUTE FACILITE POUR DONNER PROCURATION SOIT AU  
DELEGUE D'UNE AUTRE ASSOCIATION, SOIT EN FAISANT PARVENIR CE POUVOIR A  
VOTRE COMITE DEPARTEMENTAL QUI SE CHARGERA LUI-MEME DE VOUS FAIRE  
REPRESENTER.

*LES CLUBS ABSENTS (LIGUE ou NATIONAL) OU NON REPRESENTES (DEPARTEMENT)  
SERONT AMENDES (300 € POUR LES CLUBS REGIONAUX ET NATIONAUX, 100 € POUR LES  
CLUBS DEPARTEMENTAUX).*

**LA PRESENCE DES CLUBS EVOLUANT EN CHAMPIONNAT  
REGIONAL OU NATIONAL EST OBLIGATOIRE**